



« Dans le marché actuel, le thermostat électronique est l'un des rares équipements témoignant de la qualité supérieure de la construction des nouvelles habitations. »

C'est l'observation que fait Steve Gouin, actionnaire et responsable de la construction résidentielle de Pyramides électriques, l'un des principaux installateurs de thermostats électroniques participant au programme d'Hydro-Québec.

**STEVE GOUIN, ACTIONNAIRE**  
PYRAMIDES ÉLECTRIQUES

Chez Pyramides électriques

## « Le thermostat électronique, c'est la solution. »



Établie à Sorel-Tracy depuis 30 ans, Pyramides électriques compte une centaine d'employés dont trente sont affectés à la construction résidentielle. En 2008,

l'entreprise a réalisé l'installation électrique de plus de 1400 maisons et 400 unités en copropriété sur la Rive-Sud, dans l'Île de Montréal et à Laval.

« Nous installons toujours des thermostats électroniques, souligne M. Gouin. Nous les proposons systématiquement aux entrepreneurs généraux, que nous n'avons aucun mal à convaincre. Étant remboursée en partie par Hydro-Québec, l'opération n'a aucun impact sur le prix de la maison et l'entrepreneur peut offrir à ses clients une résidence plus confortable et des économies substantielles sur les coûts de chauffage, soit jusqu'à 10 %. »

De l'avis de M. Gouin, la gestion du remboursement des thermostats électroniques par Hydro-Québec est simple. « Il est vrai, précise-t-il, que nous avons les ressources qu'il faut pour assurer le suivi des dossiers et l'intégration des demandes de subvention à la demande d'alimentation. Cependant, le montant accordé par Hydro-Québec permet de couvrir la majeure partie des coûts, y compris les coûts de gestion et ceux des appels de service liés à la garantie des thermostats électroniques. »

Steve Gouin est convaincu de l'importance de la contribution de chacun à la préservation de nos ressources. « L'énergie n'est pas inépuisable. Tout ce qui peut être fait pour réduire la consommation inutile doit être fait. Je trouve qu'il est gratifiant de contribuer à un tel projet collectif », affirme-t-il.

### Subvention offerte par Hydro-Québec

#### **Nouvelle construction résidentielle**

Résidences individuelles, duplex et triplex

**40 \$ plus taxes** par thermostat électronique installé (*minimum de quatre thermostats, aucun maximum*)

Multilogements (quatre logements et plus), condominiums et résidences pour personnes âgées

**90 \$ plus taxes** pour les cinq premiers thermostats électroniques installés

**20 \$ plus taxes** pour chaque thermostat additionnel (*minimum de cinq thermostats, aucun maximum*)

Pour obtenir le remboursement, il suffit au maître électricien de remplir les cases appropriées de la Demande d'alimentation/Déclaration de travaux (DA/DT) de la Régie du bâtiment du Québec et d'y joindre la facture.

**Plus d'information :** [www.hydroquebec.com/cmeq](http://www.hydroquebec.com/cmeq)

